

HC
115
A25262314
industrie
automobile

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'AUTOMOBILE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

DEPARTMENT OF INDUSTRY
TRADE & COMMERCE
LIBRARY
APR 10 1979
BIBLIOTHÈQUE
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE

Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

SUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

Mars 1979

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGE</u>
Introduction	1.
PREMIERE PARTIE - Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe de travail	3.
DEUXIEME PARTIE - Réponses détaillées aux recommandations du groupe de travail	5.
Rapport annuel Climat des investissements Options	
TROISIEME PARTIE - Réponse du Syndicat unifié des travailleurs de l'automobile	7.
QUATRIEME PARTIE - Réponse aux fabricants des pièces automobiles	8.
ANNEXE I - Liste des membres du groupe de travail consultatif sur l'automobile	9.

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultations sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives des secteurs manufacturiers, de la construction et du tourisme de l'économie canadienne. Vingt-trois groupes de travail sur l'industrie, composés des représentants de l'administration, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux ont également participé au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait complété une série de consultations et soumis un rapport sur l'état de l'industrie dont il était chargé aux premiers ministres fédéral et provinciaux de l'industrie, ainsi qu'au public. Ces rapports couvraient un grand nombre de thèmes. Les recommandations qui les accompagnaient sont considérées par le gouvernement fédéral comme étant des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles.

À la suite du travail effectué par les groupes de travail sur l'industrie, un comité de synthèse fut composé et comprenait cinq représentants du Congrès canadien du travail, cinq représentants du monde des affaires, un représentant du milieu universitaire et un président en provenance du secteur privé. Ce comité a, à partir des rapports des groupes de travail, identifié les points de vue communs et présenté des recommandations de politiques, applicables à la fois à l'économie en général et à des industries particulières. Le comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports proposés par les groupes de travail sur l'industrie et par le comité ont passé en revue les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Ces rapports se sont particulièrement attachés à deux objectifs. Le premier portait sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'industrie canadienne; le second sur la création d'emplois permanents.

L'évaluation de ces rapports ainsi que les réponses du gouvernement ont fait apparaître un certain nombre de thèmes qui ont une importance particulière et qui pourraient être utilisés comme cadre de travail pour les recommandations du monde des affaires et du travail, ainsi que comme réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes sont concentrés sur les mesures permettant d'accroître la compétitivité industrielle en utilisant particulièrement des avantages relatifs, le soutien des objectifs de développement économique régional, et le renforcement de la coopération entre le gouvernement et le monde des affaires et du travail.

Le gouvernement pense que, outre l'importance de ce qui s'est dégagé des rapports des groupes de travail et du comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. À ce point de vue, le gouvernement fédéral en est arrivé à percevoir les résultats de ces consultations comme un cadre de travail significatif pour évaluer les politiques et les programmes existants ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des aspects de l'engagement du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des 23 groupes de travail ainsi que de celles du comité de synthèse. Une première réponse du gouvernement a été publiée en novembre 1978, sous le titre de: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle". Une réponse précise aux recommandations portant sur les mesures fiscales que firent les groupes de travail fut incluse dans les documents budgétaires du 16 novembre 1978. Le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux quarante-six recommandations formulées par le Comité de synthèse. Le gouvernement a endossé la grande majorité de ces recommandations et a présenté des mesures ayant trait à la plupart d'entre elles. Cette réponse du gouvernement fédéral qui fait suite aux recommandations du groupe de travail sur l'industrie automobile, est l'une des vingt-trois réponses détaillées faisant suite aux rapports des groupes de travail et devrait être perçue comme faisant partie du processus de consultation permanent.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra dans bien des cas un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'approfondissement. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail sur l'industrie. Le gouvernement croit également que des consultations permanentes entre le monde des affaires, du travail et du gouvernement sur des problèmes précis qu'éprouvent des secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, le gouvernement est conscient du fait que sa réponse aux recommandations ne saurait satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports opposés ont été présentés en même temps que le rapport du groupe de travail ou après sa rédaction. Le gouvernement s'est engagé à tenir compte de toutes les recommandations contenues dans les rapports.

PREMIÈRE PARTIE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL - VUE D'ENSEMBLE

Le groupe de travail consultatif sur l'industrie de l'automobile du Canada a été formé au moment où se tenait un débat public important sur les problèmes auxquels fait face cette industrie. Des statistiques sur le commerce, l'emploi, les investissements et la rentabilité de cette industrie étaient le sujet de discussions et faisaient l'objet de différents rapports publics dont les conclusions variaient. Le point principal du débat public portait sur le fait que le Canada n'obtenait pas une part équitable de la production, de l'emploi et des investissements de cette industrie dans le cadre nord-américain.

Pendant que le groupe de travail consultatif tenait ses réunions et avant qu'il ne rédige son rapport, le gouvernement fédéral nomma monsieur S. S. Reisman, commissaire au titre de la Loi sur les enquêtes, pour enquêter et faire un rapport sur les mesures à prendre pour garantir le développement au Canada d'une industrie automobile équilibrée et internationalement concurrentielle. Dans ces circonstances, le groupe de travail jugea que la contribution la plus significative qu'il pouvait apporter consistait à remettre au gouvernement les faits tels qu'ils étaient perçus par ses membres, de mettre en lumière les domaines de préoccupation générale et de présenter quelques-unes des options qui permettraient d'obtenir un meilleur équilibre entre la production et la consommation automobile au Canada.

Le groupe de travail a limité ses recommandations aux sujets qu'il a jugés ne pas empiéter sur le mandat de monsieur Reisman. Le groupe de travail recommande:

- 1) Que l'industrie soit considérée comme étant composée de trois segments:
 - a) Fabrication et vente dans le cadre de l'Accord sur les produits de l'automobile
 - b) Service après-vente ou pièces de rechange, et
 - c) fabricants de véhicules pour le tiers monde;
- 2) Que le Canada étudie le potentiel du marché des produits à énergie intensive, par exemple l'aluminium fondu en Europe et au Japon;
- 3) Que le gouvernement recherche d'une manière plus dynamique les possibilités de recherche et de développement qui peuvent être effectués et exploités au niveau de l'usine;
- 4) Que le gouvernement fédéral s'engage plus fermement vis-à-vis de la recherche et du développement dans l'industrie automobile;
- 5) Que le gouvernement fédéral étudie des formes d'aide transitoire pour les employés déplacés.

Une réunion à laquelle participerait le groupe de travail consultatif et monsieur Reisman a été organisée afin de discuter des points de vue et des accords auxquels était parvenu le groupe de travail au cours des précédentes réunions. Monsieur Reisman a fait des recommandations explicites dans ces domaines et la réponse du gouvernement fédéral peut être jugée comme une réponse positive aux recommandations implicites du groupe de travail.

À côté des recommandations précises du groupe de travail, se sont ajoutées des remarques distinctes faites par le Syndicat unifié des travailleurs de l'automobile et par cinq fabricants de pièces détachées qui font également partie de l'Association des fabricants de pièces détachées de l'automobile. Les réponses du gouvernement à ces recommandations sont également contenues dans les parties III et IV de ce rapport.

De plus, le gouvernement a publié une politique élaborée sur l'industrie de l'automobile qui va plus loin que les recommandations et réponses contenues dans ce rapport. On peut se les procurer en écrivant au:

Bureau des renseignements et des relations publiques (98)
Ministère de l'Industrie et du Commerce
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

DEUXIÈME PARTIE

RÉPONSES DÉTAILLÉES AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

RAPPORT ANNUEL

1. Recommandation

Le gouvernement devrait préparer et soumettre au Parlement un rapport annuel sur la performance de l'industrie. Ce rapport ferait part des événements qui se sont produits au cours de l'année précédente dans le commerce, la production, la vente, l'investissement, l'Accord sur l'automobile et les domaines connexes.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement est d'accord qu'un rapport annuel étoffé sur l'industrie de l'automobile serait utile. Le ministère de l'Industrie et du Commerce examinera annuellement cette industrie et produira un rapport annuel à partir de 1979. Ce rapport se fera en consultation avec toutes les parties intéressées de l'industrie.

CLIMAT DES INVESTISSEMENTS

2. Recommandation

Le gouvernement devrait prendre des mesures pour améliorer au Canada le climat des investissements afin de créer des conditions qui attirent de nouveaux investissements dans le secteur de l'automobile.

Réponse du gouvernement

On ne dit pas quelles sont les mesures que le gouvernement devrait prendre pour appliquer cette recommandation. Le rapport du groupe de travail traite du grand éventail des mesures prises par le gouvernement pour atteindre ses objectifs sociaux, de la création d'instruments particuliers destinés à protéger les intérêts canadiens (tel FIRA) et de certains aspects du système fiscal canadien. Il affirme que ces mesures constituent un empêchement potentiel à l'investissement. Le gouvernement ne partage cette opinion. De fait il croit que dans de nombreuses circonstances, ces politiques ont donné au Canada un "capital social" de haute qualité (écoles, hôpitaux, villes agréables et une main-d'oeuvre formée et instruite), qui ont attiré à la fois des capitaux et des personnes au Canada.

Plus précisément, le gouvernement a mis en place des mesures particulières pour améliorer le climat des investissements. Celles-ci comprennent des mesures traditionnelles comme la baisse des taux d'intérêt, la rapidité de l'amortissement et le crédit d'impôt pour l'investissement de nouveaux capitaux, l'emploi d'une certaine souplesse dans l'aide au développement régional et des facilités financières du gouvernement, comme dans le cas de ce qu'offre la Société d'expansion des exportations et le programme d'expansion des entre-

prises. Ces mesures variées ont été modifiées et améliorées sans arrêt au cours des budgets successifs. Celui du 16 novembre 1978, comprenait par exemple, la prolongation indéfinie de l'accroissement des réductions sur l'impôt à l'investissement ainsi que l'augmentation du nombre des stimulants à la recherche et au développement. À cela s'ajoutait la création du Conseil des ministres au développement économique qui est une mesure importante de la part du gouvernement, visant à rendre évident son engagement ferme vis-à-vis de la croissance économique aux yeux des investisseurs canadiens et étrangers. Le Conseil s'assurera que les programmes et les politiques actuels et futurs de développement économique sont vraiment coordonnés, modifiés et appliqués pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois permanents pour les Canadiens.

OPTIONS

3. Recommandation

Les options présentées vont des mesures accordant des stimulants à l'investissement aux mesures forçant les compagnies à investir au Canada. Le groupe de travail a souligné que la meilleure réponse se trouve probablement entre ces deux options et est composée d'éléments des deux.

Réponse du gouvernement

Le gouvernement est de l'avis du groupe de travail qu'une politique intermédiaire est ce qu'il y a de plus recommandable. Même si les fabricants de véhicules doivent se plier à certaines conditions contenues dans l'Accord sur les produits de l'automobile pour avoir accès en franchise au marché canadien, et que l'option de restreindre cet accès demeure, le gouvernement ne juge pas cela nécessaire.

Le gouvernement poursuivra les discussions en priorité avec les États-Unis, avec l'intention de négocier une entente en vue de contrôler l'usage des stimulants à l'investissement. Tant que ces négociations n'aboutiront pas, le gouvernement ne restera pas les bras croisés si le Canada perd des investissements importants à cause des stimulants qui existent aux États-Unis. Afin de compenser les effets qu'auraient les stimulants aux investissements existant aux États-Unis, le gouvernement fédéral fournira une aide spéciale à ceux qui ne répondent pas aux exigences de ses programmes actuels, quand cette aide se situe au-delà des capacités financières de la province impliquée et quand le Canada perdrait sans cela un projet intéressant.

TROISIÈME PARTIE

REPONSE DU SYNDICAT UNIFIÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AUTOMOBILE

Le Syndicat unifié des travailleurs de l'automobile (S.U.T.A.) a déposé un rapport séparé qui a été ajouté en annexe au rapport du groupe de travail. Voici les opinions du S.U.T.A. sur les recommandations et les options présentées dans le rapport.

En ce qui concerne la première recommandation du groupe de travail portant sur la publication d'un rapport annuel sur l'industrie automobile, le S.U.T.A. pense que ce rapport devrait aller plus loin qu'une simple compilation de statistiques générales déjà disponibles. Le S.U.T.A. recherche particulièrement des renseignements sur la valeur ajoutée canadienne et les projets d'investissements non seulement sur l'industrie en général mais sur chaque compagnie. Le gouvernement est d'accord avec l'intention de ce point de vue et fera en sorte que le rapport soit aussi complet que le permet le respect de la confidentialité commerciale.

En ce qui concerne la deuxième recommandation du groupe de travail portant sur l'amélioration du climat de l'investissement, le S.U.T.A. pense que toutes les analyses sérieuses sur l'industrie montrent que le climat est très favorable aux investissements. Dans le rapport du groupe de travail, il est dit que de nombreuses compagnies (représentées dans le groupe de travail) ainsi que le S.U.T.A. pensaient que l'opinion des étrangers sur le climat des investissements au Canada est fautive. D'après des discussions que monsieur Reisman a eues avec des investisseurs étrangers, celui-ci a déclaré que la perception et la réalité peuvent être très différentes dans ce domaine. Toutefois, il est certain que les investisseurs étrangers pensent que le Canada n'offre plus l'accueil industriel qu'il offrait vers le milieu des années soixante. Le gouvernement fédéral est d'accord avec le point de vue du S.U.T.A. et rectifie chaque fois qu'il le peut cette opinion erronée qu'ont les investisseurs étrangers.

QUATRIÈME PARTIE

RÉPONSE AUX FABRICANTS DES PIÈCES AUTOMOBILES

Cinq fabricants de pièces automobiles, qui font eux aussi partie de l'Association des fabricants des pièces automobiles (AFPA), ont écrit au Président du groupe de travail pour lui faire savoir qu'ils se dissociaient des conclusions auxquelles a abouti celui-ci. La raison invoquée était que l'on n'avait pas fait cas de la proposition faite par l'AFPA de créer une "Société d'investissement pour l'automobile" et qu'on n'en avait presque pas fait mention dans le rapport du groupe de travail.

Dans le cadre de son enquête sur l'industrie automobile, monsieur Reisman a examiné la proposition de créer une "société d'investissement pour l'automobile" et a abouti à la conclusion qu'il ne pouvait pas la recommander. Le gouvernement fédéral partage l'opinion de monsieur Reisman, à savoir qu'il n'est pas approprié de faire des prêts aux fabricants de pièces automobiles à des taux d'intérêt réduits ou subventionnés. Il a fait remarquer que l'industrie est dans l'ensemble beaucoup plus rentable que celle des Etats-Unis et qu'il n'est pas évident que les fabricants de pièces automobiles éprouvent des difficultés à trouver des fonds pour investir. Le gouvernement reconnaît que quelques fabricants moins importants peuvent ne pas se trouver dans une position financière aussi avantageuse que celle des plus importantes multinationales, et qu'ils peuvent en effet éprouver des difficultés à trouver les fonds nécessaires à l'expansion et à la modernisation de leurs installations. Les petits et moyens producteurs de pièces automobiles qui ont des projets commerciaux viables mais qui ne peuvent pas obtenir de financement par les voies normales, auront toujours droit à des prêts garantis dans le cadre du Programme pour l'expansion des entreprises, à condition de rencontrer les critères actuels du programme.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR L'AUTOMOBILE

PRÉSIDENT M. N.H. Bell, Ancien président
White Motors Corporation

MEMBRES

Industriels

*M. C.O. Macey
Président
TRW Canada Ltd.

M. R.M. Waugh
Vice-président
General Motors of Canada Ltd.

*M. D.L. Sedgwick
Président
Tridon Ltd

M. W. Fleming
Président
International Harvester of Canada Ltd.

*M. R.C. Buck
Président
Dominion Auto Accessories

M. R.A. Buckner
Président
Canadian Kenworth Ltd.

Prof. K.R. Blowatt
B. Sc., P. Eng.
Brock University

M. R. Juneau
Président
R.J. Stampings Co. Ltd.

*M. B. Hargrove
United Auto Workers

M. P.B. Mason
Président
B.F. Goodrich

*M. S. Gindin
Directeur de la Recherche
United Auto Workers

*M. F. Stronach
Président
Magna International Inc.

M. W.S. Pickett
Président
American Motors (Canada) Ltd.

*M. M.J. Ripley
Président
Canadian Fram Ltd.

Gouvernements provinciaux

M. C. Genest
Spécialiste industriel
Ministère de l'Industrie et
du Commerce
Montréal (Québec)

M. L.R. Hassell
Directeur
Ministère de l'Industrie et
du Commerce
Toronto (Ontario)

M. D. Carette
Spécialiste industriel
Ministère de l'Industrie et
du Commerce
Québec (Québec)

M. G. Hayes
Directeur
Ministère de l'Industrie et
du Commerce
Winnipeg (Manitoba)

*Membres en désaccord avec certaines parties du rapport du groupe de travail.

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH